

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 10 MAI 1880.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des Crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Travaux publics de l'exercice 1879.**

*(Voir les Nos 126 et 151, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants  
et 48 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron DE LABBEVILLE, PIRET, le Vicomte VILAIN XIII,  
BRACONIER et BALISAUX, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Ainsi que le dit l'honorable Ministre des Travaux publics, dans son Exposé des motifs du Projet de Loi, ainsi que le déclare votre Commission, dans son rapport sur le projet de Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice courant, les événements, les circonstances que nul ne pouvait prévoir, modifiant sans cesse les besoins des divers services, il est de toute impossibilité de balancer exactement les dépenses avec les crédits accordés et de connaître la situation nette avant la clôture d'un exercice.

Mais si, d'une part, certains crédits alloués sont insuffisants, d'autre part certains crédits ne sont pas épuisés et présentent des excédants.

Ainsi, si les insuffisances de crédits, pour l'exercice 1879, s'élèvent à la somme de 662,000 francs, les excédants de crédits accordés et non dépensés atteignent le chiffre d'au moins 822,000 francs et constituent, pour le Trésor public, un boni réel d'environ 160.000 francs.

Votre Commission des Travaux publics ayant approuvé les motifs donnés par l'honorable chef du Département des Travaux publics à l'appui de tous et de chacun des nouveaux crédits sollicités, motifs qui ont été du reste approuvés par l'unanimité des membres de la Section centrale de la Chambre des Représentants, vous propose aussi, à l'unanimité des voix, Messieurs, de donner un vote favorable au Projet de Loi.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
BALISAUX.